



Ce plan fait partie intégrante du règlement no. _____.
 Adopté le _____ et entrée en vigueur le _____.

Certifié conforme le _____.

Madame Marie Gratton
 Directrice générale et greffière-trésorière

Entrée en vigueur	Amendement

Monsieur Magella Edmond
 Maire

Madame Marie Gratton
 Directrice générale et greffière-trésorière



**Plan d'implantation et
 d'intégration architecturale (PIA)
 Municipalité de Mont-Saint-Pierre**

LÉGENDE

- Secteur d'application
- Limite municipale
- Cadastre
- Voie de circulation
- Ligne de transport d'énergie
- Hydrographie**
- Lac et rivière
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent

Système de référence :
 MTM zone 5 NAD 83
 Sources des données :
 MRC de La Matanie © Gouvernement du Québec
 Service de l'aménagement et de l'urbanisme
 de la MRC de La Matanie
 Date : Octobre 2022